

COMPTE-RENDU

DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

1. Soutien de la mairie pour les nouveaux adhérents

Une adhésion à l'association des commerçants coûte 120€HT. La ville souhaite participer à hauteur de 50% (soit 60€) à la cotisation de tout nouvel adhérent. A condition de s'engager à effectuer une formation « multicanal » (ateliers proposés par l'association. Le calendrier est en cours d'élaboration). Par exemple en créant une adresse mail pour son commerce et une page pour les réseaux sociaux tel que Facebook.

Grâce à ce dispositif, la cotisation annuelle s'élève donc à 60€HT, soit 72€TTC pour les commerçants de Luxeuil. Pour les commerces des autres communes telles que Saint-Sauveur et Froideconche, la cotisation s'élève à 120€HT.

(Plan Commerce détaillé en Annexe)

Nos adhérents bénéficieront des avantages suivants :

- Inscription dans le nouvel annuaire des commerces sur **www.bons-plans-luxeuil.fr**
- Création d'une page personnalisée sur www.bons-plans-luxeuil.fr (avec présentation de l'entreprise, photos, coordonnées & horaires d'ouverture, lien vers votre page Facebook.
- Accès aux formations collectives (comment créer et optimiser sa page Facebook ; créer une boutique et gérer une campagne publicitaire via les réseaux sociaux ; outils de fidélisation clientèle ; création d'une adresse mail ; les prérequis pour ouvrir une boutique en ligne). Disponible dès novembre 2020.
- Participation aux manifestations et opérations commerciales.
- Création d'une publication "Un Jour, un commerce" via la page Facebook de Bons Plans Luxeuil.
- Possibilité de promotion personnalisée d'une offre commerciale ponctuelle via nos supports à tarifs préférentiels. D'autres services seront également accessibles aux adhérents, notamment :
 - La réalisation de visites virtuelles à 360° d'un commerce
 - La numérisation d'un produit sur fond blanc pour boutique Facebook ou site internet
 - La création de vidéos promotionnelles
 - Du coaching individuel pour Facebook
- À venir : possibilité de vendre des bons cadeaux via notre plateforme. Nous réfléchissons à la mécanique pour permettre à nos adhérents de proposer des articles en vente sur notre site internet.

Le règlement de cotisation peut se faire directement en ligne via carte bleue.

<https://bons-plans-luxeuil.com/produit/adhesion-annuelle-a-lunion>

2. Rappel des actions menées par L'UNION depuis le confinement

- Création d'un site e-commerce et d'un annuaire spécifique
- Vente de Bons D'achats de soutien aux commerçants
- Articles de presse pour le commerce de centre-ville
- Commandes et distribution gel hydroalcoolique (et suivi facturation)
- « Un jour, un commerce ». Promotion des commerçants avec achat d'espace publicitaire pour chaque établissement. (*Opération toujours en cours*)
- Gestion des remboursements Bons d'achat (virements effectués pas L'UNION)
- Organisation d'un jeu-concours via Facebook (chalet spa pour 2 personnes)
- Mise en ligne de vidéos promotionnelles pour le shopping local

La mise en place d'un **espace « Membre »** est en cours de création sur le site internet de l'association. Il contiendra notamment :

- Toutes les informations de l'association et contacts utiles
- Calendrier des manifestations et dates des formations
- Comptes rendus des réunions (pdf)
- Des vidéos coaching en accès libre
- Un forum « Commerçants », destiné à faciliter l'échange entre les membres.
- Les règlements de jeu et d'opérations commerciales communes et les visuels disponibles en téléchargement.

3. Retour des opérations « Bons d'achat »

Durant le confinement, un site e-commerce a été mis en place pour vendre des bons d'achats. Le président a signé un contrat spécifique avec la banque afin de permettre la vente en ligne.

- **Retours : 83 bons vendues. Près de 2000€ redistribués, sans commission.**

Pour le moment nous n'avons pas de statistique complète concernant le retour des bons cadeaux de « l'Amicale du personnel de la mairie », les premiers chèques ont été crédités aux commerçants qui les ont accepté, et toujours sans commission de virement. A ce Jour, près de 1500€ de chèques cadeaux ont bénéficié aux commerçants participants.

4. Développement

Un contrat de 12 mois a été signé avec la société Hello-Web. Hardy ADOMEIT a été missionné de participer au développement de notre association.

Les actions :

- Création d'un nouveau site internet, regroupant tous les commerces du bassin luxovien (annuaire local). Présentation détaillée de chaque commerce, adhérent à L'UNION (création d'une page personnelle, détaillée)
- Développer le nombre d'adhérents
- Proposer des formations « multicanal »
- Accompagnement lors de l'élaboration des opérations commerciales communes
- Gestion et développement du site et de la page Facebook « Bons Plans Luxeuil »

5. Opérations commerciales à venir

Pour les fêtes de fin d'année, l'association propose les animations suivantes :

- Jeu via la page Facebook « Bons Plans Luxeuil » avec l'objectif d'augmenter le nombre de fans, développer l'audience des futures publications et donner des idées cadeaux. Le ou les lots restant à définir.
- Nous proposons également à chaque commerçant d'effectuer son propre jeu « spécial Noël » via les pages Facebook. Un règlement spécifique sera mis à disposition de chacun, ainsi que des conseils pour la promotion (publications sponsorisées) et des idées de lots.
- Création de trafic en point de vente. Jeu dans les commerces :

« **Le Calendrier de l'avent** ». L'association met à disposition de ses adhérents des tickets à gratter (des tickets perdants et gagnants) ainsi qu'un règlement de jeu. Chaque commerçant est libre de choisir ses lots (bons d'achat, cadeaux fournisseurs ...). Ces derniers restent à la charge de chaque commerce, selon son budget. Il s'agit d'un jeu avec obligation d'achat. L'association en fera la promotion, notamment via des publications sponsorisées sur les réseaux sociaux (l'achat de 2 bâches est en cours de réflexion).

Un visuel sera également transmis à chaque commerce ainsi qu'à la mairie pour une éventuelle diffusion sur l'écran publicitaire situé au niveau du carrefour du chêne. Il serait également intéressant que les commerçants disposant de leur propre base de données clients, effectuent une diffusion pour présenter les opérations de Noël.

Mécanique : Au moment du paiement, le commerçant remet un ticket au client. S'il est gagnant, le commerçant remet alors le lot du jour.

Durée : du 1^{er} au 24 décembre.

Nombre de lots : 1 par jour, soit 24 lots sur toute la période

Pour le moment nous excluons un second jeu par tirage au sort global. La mécanique serait alors : si le ticket de jeu est perdant, le client peut- alors remplir l'arrière du ticket avec ses

coordonnées pour participer à un tirage final (nécessite une urne dans chaque commerce participant puis la mise en commun de tous ces tickets à la fin du jeu). En fonction des budgets et d'éventuels partenariats nous déciderons si nous mettons en place ce second jeu ou pas.

Pour les restaurateurs, nous pouvons intégrer les menus de fêtes de fin d'année directement sur le site internet et accessibles depuis un onglet spécifique.

Autre :

D'autres idées de jeux sont les bienvenues.

Nous sommes encore en réflexion pour proposer des actions complémentaires en collaboration avec des partenaires désirants de s'investir dans l'action commerciale de Luxeuil (ex : Joa Casino)

L'association travaille pour vous tout au long de l'année, mais seule, elle ne peut pas tout faire, nous avons besoin de votre implication.

Malgré un contexte difficile, il est très important de travailler en collectif, nous comptons sur vous pour faire vivre au mieux ces périodes de fin d'année, vous le faites pour l'attractivité de la ville, vos clients, vos collègues et surtout pour vos commerces...

Le Président,

Stéphane HAMANN

Annexe

Plan commerce « COVID-19 »

Depuis le 18 mars 2020, notre pays fait face à une situation exceptionnelle et inédite liée à l'état d'urgence sanitaire décrété suite à la pandémie du COVID-19. Les impacts sur la vie économique, tant nationale que locale sont désastreux.

Compte tenu des pertes commerciales subies par les commerçants, la Ville de Luxeuil-les-Bains se mobilise pour leur venir en aide.

Les mesures proposées sont les suivantes :

- **Exonération du paiement des droits de place pour l'année 2020, de l'ensemble des commerçants qui souhaitent installer une terrasse et/ou des étalages sur le domaine public communal.**

Cette exonération concernera les terrasses, étalages, chevalets, panneaux mobiles et autres matériels soumis à autorisation d'installation faisant l'objet d'un accord préalable de la ville. L'extension des terrasses est possible sous réserve de l'accord des gérants des locaux adjacents. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un refus.

Cette extension fera l'objet d'une signalisation par le biais de panneaux de communication installés à l'entrée des rues et à proximité des commerces concernés.

- Le manque à gagner pour la ville est de l'ordre de 5 000€ (régie droit de place)
- Les panneaux seront financés grâce au dispositif FISAC (action n°2 : promotion) : cout estimé 800€.

- **Exonération du paiement des droits de place dus par les commerçants et exposants abonnés des marchés découverts communaux pour 3 mois (Mai, Juin, juillet).**

- Le manque à gagner pour la ville est de l'ordre de 1 000€ (régie droit de place)
- Il est précisé que dès lors, que la tenue d'un marché a pu être possible durant le confinement, la ville a demandé une dérogation à la préfecture, afin de maintenir son marché communal du samedi matin.

- **Exonération du paiement des loyers dus par les locataires des locaux commerciaux appartenant à la Ville pour 3 mois**

- Le manque à gagner pour la ville est de 3 534.39 €

- **Poursuite de la participation financière communale du dispositif « terrasses d'été ».**

En 2019, la ville participait financièrement à l'organisation de concert par les gérants des bars et restaurants. Une somme de 300€ était versée à ces derniers. La municipalité souhaite renouveler ce dispositif pour la saison estivale 2020.

A titre indicatif, 8 concerts ont été organisés en 2019 pour une participation de la ville de 2 400€.

- **Engagement à continuer d'accompagner et maintenir certaines manifestations sur le territoire luxovien afin de dynamiser le commerce de centre-ville : marchés d'été, les Pluralies, Musique et Mémoires, etc.**

- **Aide à l'adhésion à « L'Union des Acteurs Economiques Indépendants du Bassin Luxovien »**

Une adhésion à l'association des commerçants coûte 120€. La ville souhaite participer à hauteur de

50% (soit 60€) à la cotisation de tout nouvel adhérent sous réserve que l'adhésion intervienne avant le 31 octobre 2020 et que l'adhérent s'engage à effectuer une formation « multicanal » en créant une adresse mail pour son commerce et une page dans les réseaux sociaux tel que Facebook.

· Si 100 commerçants adhèrent à l'association par le biais de ce dispositif, la participation de la ville s'élèvera à 6 000 €.

- **Aide à l'animation à destination des commerçants adhérents à «L'Union des Acteurs Economiques Indépendants du Bassin Luxovien »**

La ville pourra offrir une participation supplémentaire en faveur d'un commerçant adhérent si celui-ci s'engage à organiser une animation dans ou à proximité de son point de vente dont le rayonnement sera communal. La ville versera alors à l'association des commerçants, la somme de 150€ destinée au commerçant organisateur.

· 20 commerçants pourraient profiter de ce dispositif pour une participation de la ville s'élevant à 3 000 €. Ces deux derniers points devront faire l'objet de la signature d'une convention spécifique avec l'association des commerçants afin que celle-ci fasse en sorte d'inciter les commerçants à adhérer à l'association (objectif de 50% d'adhésion à l'automne 2021), à adapter d'avantage leurs horaires aux opportunités telles que les animations associatives ou communales, les activités thermales et les pics de fréquentation touristique et à se former à l'usage des nouvelles technologies (adresse mail, réseaux sociaux, site internet, etc.)

- **Versement aux agents communaux d'une gratification de soutien au commerce de proximité sous forme de bon d'achat à utiliser dans les commerces luxoviens ayant fait l'objet d'une fermeture administrative pendant la crise sanitaire.**

Cette mesure sera mise en œuvre grâce à un partenariat avec l'Amicale du personnel communal et la signature d'une convention.